

## Associations et politique : Donner de la voix avec les sans-voix

---

*Cette analyse est disponible en format pdf (A4) sur notre site [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be). Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre une copie de la publication.*

**Après la crise politique que la Belgique vient de connaître, la politique apparaît-elle encore comme quelque chose de positif, en particulier pour les personnes en situation de pauvreté et pour les associations qui luttent à leurs côtés ? Si elle est écoutée, la voix des associations est précieuse pour élaborer des politiques plus efficaces et plus justes.**

Chaque année, Vivre Ensemble réunit des associations dans chacune des provinces de Wallonie et à Bruxelles. Elles apprécient particulièrement ces moments où elles peuvent prendre distance avec leur travail quotidien : entre la lutte pour leur propre existence (donc la recherche de subsides sous forme de fonds ou d'aides à l'emploi) et le travail aux côtés des personnes directement confrontées à la pauvreté – une pauvreté encore aggravée par la crise actuelle -, elles n'ont guère le temps de *lever le nez du guidon* pour s'interroger sur leur action et sur la société.

En 2011, Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et présidente du Réseau belge de lutte contre la pauvreté<sup>1</sup> a apporté son expertise et son témoignage pour éclairer les réflexions des associations.

## **REPOLITISEZ-VOUS !**

Alors que le politique n'a pas bonne presse, que le programme du gouvernement qui s'est enfin formé semble dicté par les agences de notation,

Christine Mahy invite les associations à faire de la politique.

Drôle d'invitation ! Face aux conséquences de la crise, celles-ci auraient plutôt tendance à parer au plus pressé, tant les situations qu'elles rencontrent au quotidien appellent des réponses immédiates : confrontées à la perte d'emploi, au détricotage des solidarités de proximité, au coût élevé du logement, à la complexité des démarches administratives nécessaires pour faire valoir leurs droits, de nombreuses personnes se retrouvent sans moyens financiers et dans une très grande solitude.

Il s'agit, pour les associations, d'agir vite : vite, avant que la pauvreté ne s'installe dans le temps et n'opère des ravages sur les relations sociales, l'estime de soi, les compétences professionnelles. Vite, pour que les enfants dont les parents vivent dans la pauvreté ne voient pas les portes d'un avenir meilleur se fermer devant eux.

Et puis, beaucoup se demandent de quelle marge de man-

Les responsables politiques progressistes ont besoin d'entendre la voix des personnes qui vivent dans la pauvreté et des associations qui travaillent à leurs côtés. Pas pour faire bonne figure ou pour se donner bonne conscience, mais pour que les mesures qu'ils prennent répondent vraiment aux besoins du terrain, qu'elles soient porteuses d'avenir pour les premiers concernés et non des entraves à leur autonomie. Les réseaux de lutte contre la pauvreté peuvent, si plus d'associations les rejoignent, faire remonter encore mieux les réalités de terrain vers les décideurs politiques. Ainsi, les associations ne devront plus se contenter de pallier les lacunes des politiques : elles pourront aussi avoir leur mot à y dire, même modestement.

Isabelle Franck  
Vivre Ensemble Education

œuvre le monde politique dispose encore face aux marchés financiers ou à la Commission européenne.

### INTERROGER LES LOIS INJUSTES

Quelle place peut prendre le politique dans cette course permanente contre la misère ? Question de regard, estime Christine Mahy. Elle prend pour exemple le statut cohabitant, qui sanctionne les personnes qui bénéficient d'allocations sociales et vivent ensemble, que ce soit parce qu'elles vivent en couple ou pour réduire leurs frais (loyer, chauffage, électricité...).

On le sait, cette mesure (qui, soit dit en passant, sanctionne particulièrement les femmes) est contournée par de nombreux allocataires sociaux : le couple loue, pour une bonne centaine d'euros, une chambre ou seulement une boîte-aux-lettres (ce qui représente pour certains un marché lucratif), et l'on fait semblant de vivre séparément, de façon à bénéficier de deux allocations complètes. « *Pas pour s'enrichir*, précise

Christine Mahy, *simplement pour survivre* ». Cette vie commune clandestine finit souvent par avoir des répercussions négatives sur la vie de couple et débouche parfois sur une vraie séparation, avec les conséquences que l'on connaît en termes d'appauvrissement.

Quant au chômeur, il ne peut pas sans risque héberger un ami sans-abri, ou cohabiter avec un copain lui aussi au chômage ou au RIS. Cela aboutit à moins de solidarités, plus d'isolement, plus de pauvreté, donc plus de dépendance par rapport aux services sociaux.

Et si, propose Christine Mahy, au lieu de considérer cela comme de la fraude, on l'entendait plutôt comme la mise en lumière de l'incohérence d'une loi ? Comme une mise en question d'une réglementation injuste et en plus contreproductive ?

Voilà une façon originale d'envisager ce que d'aucuns dénoncent comme une fraude sociale inadmissible. Ou comment les personnes à faibles revenus font de la politique sans le savoir, tout simplement

en faisant preuve d'ingéniosité pour s'en sortir... Pourquoi ne pas leur reconnaître cette aptitude à la débrouille et savoir écouter les questions qu'elles posent à travers les dispositifs qu'elles mettent en place pour faire face à leurs problèmes quotidiens ? Appel est lancé à nos élus...

#### DES AVANCÉES EN VUE

Mais les associations elles-mêmes sont appelées à faire de la politique. Elles en font d'ailleurs déjà, en tout cas certaines d'entre elles. Non, il ne faut pas nécessairement se résigner quand des projets semblent impossibles à cause des lois en vigueur. Pour rester sur le sujet décidément important du statut cohabitant, prenons l'exemple de « Chemins de Travers-es », association brabançonne qui propose à des personnes libérées après un séjour en prison, à des personnes handicapées et à des citoyens qui le désirent de réaliser ensemble des randonnées en montagne grâce à des chaises roulantes adaptées.

Vu les problèmes de lo-

gement, mais aussi de solitude, rencontrés par beaucoup de jeunes sortant de prison, l'association aimerait se lancer dans l'aventure de la cohabitation entre une personne handicapée et une personne sortant de prison. Ainsi, la personne handicapée bénéficierait au quotidien d'une (partie de l') aide dont elle a besoin, et la personne libérée ne se retrouverait pas seule avec la tentation de renouer avec d'anciennes relations qui risquent de l'emmener sur le chemin de la récidive. Mais ces candidats-colocataires ne peuvent prendre le risque de perdre une partie de leur déjà trop faible allocation.

Une autre association, « Assembl'âges » ©, aimerait aussi mettre sur pied des logements à plusieurs, mêlant les générations cette fois. Lors de l'assemblée associative de Bruxelles/Brabant wallon, Christine Mahy a fait part des avancées que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a obtenues. Un accord a été conclu avec les syndicats pour mener une recherche-action qui va mettre en lumière les coûts, pour la société, du statut coha-

bitant. Ces coûts sont connus, non seulement par les personnes qui en sont victimes mais aussi par les associations qui les soutiennent. Mais cette recherche-action permettra de les objectiver et devra servir d'outil pour demander au politique, dans un premier temps, une dérogation pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Ces derniers sont en effet particulièrement vulnérables, vu le taux élevé de chômage dans cette tranche d'âge. Pouvoir faire jouer des solidarités de proximité à ce moment particulier de la prise (volontaire ou forcée) d'autonomie permettrait à de nombreux jeunes de ne pas basculer dans la pauvreté, la perte de repères, etc. C'est encore plus vrai pour les jeunes qui sortent d'institutions et ne sont pas préparés à assumer seuls toutes les obligations liées à la vie en autonomie. On sait que de nombreux sans-abri ont vécu en institutions. Partager un logement avec un autre jeune ou avec un senior, c'est autre chose que de se retrouver dans une chambre meublée, seul(e) face à la recherche d'emploi et aux contraintes de la vie quoti-

dienne.

Trop souvent, les dispositifs qui régissent l'aide sociale ont l'effet inverse de celui escompté : au lieu de pousser vers l'autonomie, au lieu de permettre une amélioration du niveau de vie, ils maintiennent dans la dépendance et la pauvreté. Pourquoi par exemple un bénéficiaire du RIS voit-il celui-ci raboté s'il parvient à gagner un petit « plus » par un travail de quelques jours ? Alors que ce RIS se situe, on le sait, sous le seuil de pauvreté ? Cela n'incite pas vraiment à se montrer actif dans la recherche de travail...

Certains travailleurs sociaux en sont bien conscients, quand ils avouent fermer les yeux sur telle ou telle « débrouille » d'un bénéficiaire du RIS, « *pour ne pas l'enfoncer* ». Eux aussi font de la politique à leur manière !

Ces rencontres avec Christine Mahy ont certainement réveillé la fibre politique de plusieurs associations : oui, il y a moyen d'agir, particulièrement si l'on se met en réseau.